

BARÈME DU MOUVEMENT DES NON TITULAIRES 2019

Les contractuels concernés par le mouvement 2019 sont ceux qui ont été **en fonction** dans l'académie de Bordeaux au cours de l'une des années suivantes :

- 2016 / 2017 (année N-2)
- 2017 / 2018 (année N-1)
- 2018 / 2019 (année N)

LES CRITÈRES DU BARÈME 2019

Situations familiales	
<p>Enfant de moins de 20 ans à la date du 31/08/2019 et enfant à naître.</p> <p>- Si les points n'apparaissent pas dans le barème sur l'accusé de réception pour les enfants de moins de 20 ans, fournir une copie du livret de famille.</p> <p>- Justificatif pour l'enfant à naître : le certificat médical attestant du début de grossesse au plus tard au 1er janvier 2019.</p>	5 points par enfant
<p>Famille mono parentale</p> <p>Justificatif :</p> <p>- le jugement de divorce ou de séparation de corps confiant la garde exclusive,</p> <p>- ou l'ordonnance du juge des affaires familiales fixant la résidence habituelle de l'enfant mineur « chez la mère » ou « chez le père »</p> <p>- ou la déclaration de revenus mentionnant la lettre T (parent isolé),</p> <p>- ou la notification CAF d'ouverture de droit à l'allocation soutien familial.</p> <p>Important : la garde alternée n'est pas prise en compte.</p>	30 points
Ancienneté des services accomplis dans l'académie de Bordeaux (uniquement dans l'enseignement public)	
a) Année complète de services en qualité de contractuel, dès lors que le contrat débute avant le 1er novembre et s'achève après le 30 juin (soit un minimum de 8 mois ou 240 jours).	25 points
b) Toute autre période travaillée à l'exclusion des situations a).	15 points
c) Toute année de vacation.	10 points
Aucun cumul de points n'est possible entre a), b) et c) pour la même année scolaire.	
Bonifications CDI et Maître auxiliaire	
CDI	500 points
Maître auxiliaire	600 points

Pour information :

Le détail et le total des points apparaîtront uniquement sur l'accusé de réception que vous recevrez après votre participation au mouvement sur LILMAC.

Les pièces justificatives seront à fournir avec l'accusé de réception.